REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Numéro SIRET:

POSTE COMPTABLE:

M. 61

Budget supplémentaire (1)

BUDGET : (2) Agrégé au budget principal de (3)

ANNEE 2023

⁽¹⁾ Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

⁽³⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales A - Modalités de vote du budget 3 B - Exécution du budget de l'exercice précédent 4 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble du budget 6 A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement 7 A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes 10 III - Vote du budget A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 13 B - Section d'investissement - Vue d'ensemble 14 B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement 15 B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement 16 B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme 17 B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme 18 B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser 19 B3 - Section d'investissement - Dépenses financières 20 B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement 2.1 B5 - Section d'investissement - Recettes financières 22 B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers 23 B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections 24 B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales 25 B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses 26 B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes 27 IV - Annexes A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 28 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 29 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 33 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 35 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 36 A2 - Méthodes utilisées 38 A3 - Etat des provisions 39 A4 - Etat des charges transférées 40 A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 41 B - Engagements hors bilan B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 42 B2 - Etat des contrats de crédit-bail 43 B3 - Etat des contrats de PPP 44 B4 - Etat des engagements donnés 45 B5 - Etat des engagements reçus 46 B6 - Situation des autorisations de programme 47 B7 - Situation des autorisations d'engagement 48 C - Autres éléments d'information C1 - Etat du personnel 49 C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier 52 C3.1 - Liste des organismes de regroupement 53 C3.2 - Liste des établissements publics créés 54 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 55 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe 56 D - Arrêté et signatures D - Arrêté et signatures 57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	Α

I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :

- au niveau (1) pour la section de fonctionnement.
- au niveau (1) pour la section d'investissement.
- (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté (5).

⁽¹⁾ A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

⁽²⁾ Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

⁽³⁾ Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

⁽⁴⁾ Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

⁽⁵⁾ A compléter par un seul des trois choix suivants :

⁻ sans reprise des résultats de l'exercice N-1,

⁻ avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,

⁻ avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET			-		
Investissement			(1)		
Fonctionnement			(2)		

⁽¹⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

<u> </u>	RESTES A REALISER -	DEFENSES
Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVE	STISSEMENT-TOTAL	(1)
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[]	
13	Subventions d'investissement	
	[]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[]	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	
	[]	
	[]Programme d'équipement n°	
20	Immobilisations incorporelles	
	[]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[]	
21	Immobilisations corporelles	
	[]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[]	
23	Immobilisations en cours	
	[]	
26	Participations et créances rattachées	
	[]	
27	Autres immobilisations financières	
	[]	
	[]	
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT-TOTAL	(II)
011	Charges à caractère général	
	[]	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	[]	
014	Atténuations de produits	
	[]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[]	
66	Charges financières	
	[]	
67	Charges exceptionnelles	
	[]	
<u> </u>		

⁽⁴⁾ Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

⁽²⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽³⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	В

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	= (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif
TOTAL DU BUDGET	1+11	III + IV		
Investissement	I	III		
Fonctionnement	II	IV		

RESTES A REALISER – RECETTES

ì	RESTES A REALISER -	
Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(III)
024	Produits des cessions d'immobilisations	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[]	
13	Subventions d'investissement	
	[]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[]	
18	Compte de liaison : affectation (BA)	
	[]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[]	
21	Immobilisations corporelles	
	[]	
22	Immobilisations reçues en affectation	
	[]	
23	Immobilisations en cours	
	[]	
26	Participations et créances rattachées	
	[]	
27	Autres immobilisations financières	
	[]	
	[]	
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT-TOTAL	(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	
	[]	
74	Contributions et participations	
	[]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[]	
013	Atténuations de charges	
	[]	
76	Produits financiers	
	[]	
77	Produits exceptionnels	
	[]	
		

⁽¹⁾ Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II						
VUE D'EN			ISEMBLE			A1	
				R			
		DE/	PENSES	RECET	ITES		
V O T E		vestissement votés a get (y compris le con					
		+			+	+	
R E P	Restes à réal	liser de l'exercice pré (1)	ácédent (RAR N-1)				
O R T S	001 Solde d'ex	xécution de la sectio reporté (1)	n d'investissement	(si sol	lde négatif)	(si solde	positif)
		=			=	=	;
	Total	de la section d'inves (2)	stissement				
				DE	PENSES	RECET	ITES
V O T E	Crédits de for	nctionnement votés a budget	au titre du présent				
+			+	+	·		
R E P	Restes à réal	liser de l'exercice pré (1)	ścédent (RAR N-1)				
O R T S	002 Résu	ultat de fonctionneme	ent reporté (1)	(si	i déficit)	(si excé	edent)
		=			=	=	:
	Total c	de la section de fonc (3)	tionnement				
=							
		TOTAL DU BUDGE (4)	:T				
		TOTAL DE	S OPERATION!	S REFILES ET	T D'ORDRE DU B	RIINGFT	
	ľ	101/12 = -	DÉPENSES) KELLELO II	D ONDINE DO _	RECETTES	
		RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
vo	Crédits 'investissement 'otés au titre du orésent budget						
fo	Crédits de onctionnement otés au titre du orésent budget						
Total budget		,				,	

reports)

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

⁽²⁾ Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

⁽³⁾ Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

⁽⁴⁾ Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
65	Autres charges de gestion courante		
014	Atténuations de produits		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		
74	Contributions et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
013	Atténuations de charges		
Total gest	ion des services		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
68	Dotations amortissements et provisions		
022	Dépenses imprévues		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises amortissements et provisions		
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	I	II

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :	
(Recettes réelles – Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042 043 023	Opérations d'ordre entre sections Opérations ordre intérieur de la section Virement à la section d'investissement		
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III	IV

MALITOFINANCEMENT DECACE	= D (042 + 023) - R 042 :	
II AUTUFINANGEWENT DEGAGE	= D (U4Z + UZ3) - R U4Z	

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V	VI

	£	4
TOTAL DE LA SECTION	I+III+V	II+IV+VI
	-	£

 $^{(1) \} DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DF \ 042 = RI \ 040 \ ; \ RF \ 042 = DI \ 040 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1 11
II - I KLOLNIA HON GENERALE DO BODGET	
EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	A22
I EQUILIBRE FINANCIER-SECTION D'INVESTISSEMENT	1 AZ.Z

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves		(1)
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation (BA)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2)	(3)
204	Subventions d'équipement versées		(3)
21	Immobilisations corporelles	(2)	(3)
22	Immobilisations reçues en affectation	(2)	(3)
23	Immobilisations en cours	(2)	(3)
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
45	Total des opérations pour compte de tiers		
020	Dépenses imprévues		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
Т	OTAL DES OPERATIONS REELLES	1	II

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	
(Dépenses réelles - Recettes réelles)	l .

OPERATIONS D'ORDRE (4)

	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	III	IV
021	Virement de la section de fonctionnement		
041	Opérations patrimoniales		
040	Opérations d'ordre entre sections		

8	
AUTOFINANCE	MENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040
Solde des opérations	s d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V	VI
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		VII
CAPITALISE (5)		

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	II + IV + VI + VII

⁽¹⁾ Hors 1068.

⁽²⁾ Y compris les programmes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

 $^{(4) \;} RI \; 021 = \; DF \; 023 \; ; \; RI \; 040 = DF \; 042 \; ; \; DI \; 040 = RF \; 042 \; ; \; DI \; 041 = RI \; 041.$

⁽⁵⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépe	enses de fonctionnement –Total			

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

+

+

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL 10 Dotations, fonds divers et réserves 13 Subventions d'investissement 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) 18 Compte de liaison : affectation (BA) (5) Total des programmes d'équipement 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) 204 Subventions d'équipement versées 21 Immobilisations corporelles (3) 22 Immobilisations reçues en affectation (3) (6)23 Immobilisations en cours (3) 26 Participations et créances rattachées 27 Autres immobilisations financières 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 19 Neutral. et régul. d'opérations 45 Opérations pour compte de tiers (4) 481 Charges à répartir 3... Stocks et en-cours 020 Dépenses imprévues Dépenses d'investissement -Total

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- $\hbox{(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.}\\$
- ${\it (3) Hors chapitres programmes}.$
- (4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) TOTAL				
013	Atténuations de charges				
60	Achats et variation des stocks				
70	Prod. services, domaine, ventes diverses				
71	Production stockée (ou déstockage)				
72	Production immobilisée				
74	Contributions et participations				
75	Autres produits de gestion courante				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprise sur amortissements et provisions				
79	Transferts de charges				
Rece	ettes de fonctionnement – Total				

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4)		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation	(5)		
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
19	Neutral. et régul. d'opérations			
45 <i>4</i> 81	Opérations pour compte de tiers (3) Charges à répartir			
3	Stocks et en-cours			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Rece	ettes d'investissement –Total			

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	
	+
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	_
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

⁽³⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

⁽⁴⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁵⁾ A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁶⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	Α

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL V = + +
011	Charges à caractère général - Avec AE / CP					
	- Hors AE / CP					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante - Avec AE / CP					
	- Hors AE / CP					
66	Charges financières					
67 68	Charges exceptionnelles Dotations amortissements et provisions					
022	Dépenses imprévues					
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre entre sections					
043	Opérations ordre intérieur de la section					
Dépense	es de fonctionnement - Total	-				

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = + +
70	Prod. services, domaine, ventes					
	diverses					
74	Contributions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises amortissements et provisions					
042	Opérations d'ordre entre sections					
043	Opérations ordre intérieur de la section					
Recette	es de fonctionnement - Total					_

	т
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	

⁽¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A 1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général			
	[]			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
	[]			
65	Autres charges de gestion courante			
	[]			
014	Atténuations de produits			
	[]			
TOTAL GI	ESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)			
66	Charges financières (B)			
	[]			
67	Charges exceptionnelles (C)			
	[]			
68	Dotations amortissements et provisions (D)			
	[]			
022	Dépenses imprévues (E)			
TOTAL DI	ES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre entre sections (2)			
	[]			
043	Opérations ordre intérieur de la section			
	[]			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			
(= Préle	èvement issu de la section de fonctionnement au profit de la			
	section d'investissement)			
TOTAL D	ES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			
	(= Total des opérations réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1 (3)	
	+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

= Différence ICNE N – ICNE N-1

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

⁽²⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽³⁾Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁴⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses			
	[]			
74	Contributions et participations			
	[]			
75	Autres produits de gestion courante			
	[]			
013	Atténuations de charges			
	[]			
	L GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)			
76	Produits financiers (B)			
	[]			
77	Produits exceptionnels (C)			
ļ	[]			
78	Reprises amortissements et provisions (D)			
	[]			
	OTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D			
042	Opérations d'ordre entre sections (2)			
	[]			
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)			
	[]	_	_	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			

	
RESTES A REALISER N-1 (3)	
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	
	=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Montant des ICNE de l'exercice

Montant des ICNE de l'exercice N-1

= Différence ICNE N – ICNE N-1

⁽¹⁾ Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

⁽²⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

⁽³⁾Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽⁴⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement					
- Non individualisées en programmes d'équipement - Avec AP / CP - Hors AP / CP - Individualisées en programmes d'équipement - Avec AP / CP - Hors AP / CP Subventions d'équipement à verser (c/204)					
- Avec AP / CP					
- Hors AP / CP Opérations pour compte de tiers					
Dépenses financières					
040 Opérations d'ordre entre sections					
041 Opérations patrimoniales					
Dépenses d'investissement - Total					

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Recettes financières					
Opérations d'ordre entre sections					
041 Opérations patrimoniales					
Recettes d'investissement - Total					

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
	=
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration		
	TOTAL						
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)						
	[]						
21	Immobilisations corporelles						
	[]						
22	Immobilisations reçues en affectation						
	[]						
23	Immobilisations en cours						
	[]						

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL			
	[]			

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : LIBELLE : AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES		а		b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
	[]				
21	Immobilisations corporelles				
	[]				
22	Immobilisations reques en affectation				
	[]				
23	Immobilisations en cours	`			
	[]				

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
то	TAL RECETTES AFFECTEES (2)	с		d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (3)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles []			
22	Immobilisations reçues en affectation []			
23	Immobilisations en cours			

Solde = $(c + d) - (a + b) (4)$	

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4	

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : LIBELLE : NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration			
	DEPENSES	а		b			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
	[]						
21	Immobilisations corporelles						
	[]						
22	Immobilisations reçues en affectation						
	[]						
23	Immobilisations en cours						
	[]						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL REC	ETTES AFFECTEES (2)	С		d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)			
	[]			
16	Emprunts et dettes assimilées (3)			
	[]			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
	[]			
21	Immobilisations corporelles			
	[]			
22	Immobilisations reçues en affectation			
	[]			
23	Immobilisations en cours			
	[]			

Solde = $(c + d) - (a + b)(4)$	
30ide = (C + d) - (a + b) (4)	

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽³⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées				
	[]				

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
	[]				
13	Subventions d'investissement				
	[]				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	[]				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
	[]				
26	Participations et créances rattachées				
	[]				
27	Autres immobilisations financières				
	[]				
020	Dépenses imprévues				

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.



Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL				
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
	[]				
16	Emprunts et dettes assimilées (2)				
	[]				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)				
	[]				
204	Subventions d'équipement versées (3)				
	[]				
21	Immobilisations corporelles (3)				
	[]				
22	Immobilisations reques en affectation (3)				
	[]				
23	Immobilisations en cours (3)				
	[]				

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
	[]				
138	Autres subventions invest. non transf.				
	[]				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	[]				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
	[]				
26	Participations et créances rattachées				
	[]				
27	Autres immobilisations financières				
	[]				
024	Produits des cessions d'immobilisations				

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (2) (3)			
	[]			
	TOTAL RECETTES (2) (3)			
	[]			

⁽¹⁾ Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

 $[\]end{(2)} \ \mbox{Les recettes sont \'egales aux d\'epenses de chaque op\'eration sous mandat}.$

⁽³⁾ Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)			
	[] []			
	RECETTES (2)			
040	Opérations d'ordre entre sections			
	[] []			
021	Virement de la section de fonctionnement			

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)			
	[] []			
041	RECETTES (2)			
	[] []			

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I		II
16 Emp	runts et dettes assimilées (A)			
1631	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1687	Autres dettes			
Dépens (B)	ses et transferts à déduire des ressources propres			
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
	[]			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
	[]			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat			
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres				

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
RECET	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V		VI		
Ressou	rces propres externes de l'année (a)					
10222	FCTVA					
10228	Autres fonds globalisés					
138	Autres subventions invest. non transf.					
26	Participations et créances rattachées					
	[]					
27	Autres immobilisations financières					
	[]					
Ressou	ırces propres internes de l'année (b)					
169	Primes de remboursement des obligations					
26	Participations et créances rattachées					
	[]					
27	Autres immobilisations financières					
	[]					
28	Amortissement des immobilisations					
	[]					
481	Charges à répartir					
	[]					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
021	Virement de la section de fonctionnement					

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV
Ressources propres disponibles	VIII
Solde	IX = VIII - IV (4)

⁽¹⁾ Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem			
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû à la date de vote du budget	
5191 Avances du Trésor							
[]							
5192 Avances de trésorerie							
[]							
51931 Lignes de trésorerie							
[]							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
[]							
5198 Autres crédits de trésorerie							
[]							
519 Crédits de trésorerie (Total)							

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro (Pour chaque ligne, indiquer le numéro (Pour chaque ligne, indiquer le numéro) (Pour chaque ligne, indiquer lign	Possibilité	
de contrat) de file signature date de mobilisation (1) sement Nominal (2) dintérêt (3) Nominal (2) d'intérêt (3) Taux actuariel Taux Devise rembour- sements (6) (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)		
[]		-
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		
1641 Emprunts en euros (total)		
		-
1643 Emprunts en devises (total)		
[]		-
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)		
		-
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		
[]		-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		
		-
1678 Autres emprunts et dettes (total)		
[]		-
168 Emprunts et dettes assimilés		
(Total)		
1681 Autres emprunts (total)		
[]		-
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		
		-
1687 Autres dettes (total)		
		-
Total général		

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		_
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)												
[]			-									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
[]			-									
1643 Emprunts en devises (total)												
[]			-									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
[]			-									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
[]			-									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
[]			-									
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
[]			-									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
[]			-									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
[]			-									

		Emprunts et dettes au 01/01/N													
						Taux d'intérêt									
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	residuelle (en	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice			
1687 Autres dettes (total)															
[]			-												
Total général															

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		A1.3 - RE	<u>PARTITION</u>	DEO EIN	<u>IPRUN</u>	13 PAR	<u>SIRUCII</u>	JKE DE I	IAUX (HURS	AI)				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
[] []														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
[] []														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
[] []														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
[] []														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[] []														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
[] []														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Inc	dices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
			Indices inflation française	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et	Ecarts d'indices hors zone	Autres indices
		ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	euro		
Structure			ces maices		euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de	Nombre de						
taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	produits						
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré	% de l'encours						
(tunnel)	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)														
[]														
Taux variable simple (total)														
[]														
Taux complexe (total) (2)														
[]														
Total														

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture								
Instruments de couverture	B.(f)	Taux pay	é	Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
[]								-	-
Taux variable simple (total)									
[]								-	-
Taux complexe (total) (2)									
[]								-	-
Total									

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

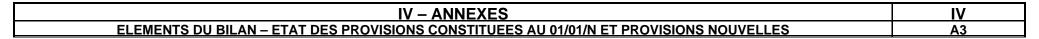
⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un	an: €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
_	[]	•	_



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
[]						
Provisions pour pertes de change						
[]						
Provisions pour grosses réparations						
[]						
Autres provisions pour risques						
[]						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
[]						
- des stocks						
[]						
- des comptes de tiers						
[]						
- des comptes financiers						
[]						
TOTAL						

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A4

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			•			
	[]						

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL		_				
	[]						

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	[]Intitulé de l'opération :		D	ate de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)				
[] (5)				
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a – c)				
RECETTES (b)				
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
040 Financement par le mandataire				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers				
Annulations sur recettes (d) (6)		_		
Recettes nettes (b - d)				

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE	B1
DU VOTE DU BUDGET	
(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention			
	INVESTISSEMENT							
	[]							
	FONCTIONNEMENT							
	[]							

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)	B2

	Exer-						Montant des redeva	nces restant à courir		
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers										
[]										
Crédits-bails immobiliers										
[]										
	Total									

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B3

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[]									

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

⁽²⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES	B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Pério- dicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subv	ventions à verser en annuités						
	[]						
8018 Autre	es engagements donnés						
Au profit d'	organismes publics						
	[]						
Au profit d'	organismes privés						
	[]						
		TOTAL					

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Rede	evance de crédit-bail restant à	recevoir (crédit-bail immobilier)	_				
	[]						
8027 Subv	ventions à recevoir par annuit						
	[]						
8028 Autre	es engagements reçus						
A l'exception	on de ceux reçus des entreprise	es	<u>-</u>				
	[]						
Engageme	Engagements reçus des entreprises						
	[]						
		TOTAL					

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	B6

	Montant des AP			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	
TOTAL								
[]		_						

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	B7

		Montant des AE			Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)		
TOTAL									
[]									

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	CI-LI	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			OURVUS SUR EM EN ETPT (IPLOIS BUDGETAIRES 4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Directeur départemental - SDIS Directeur départemental adjoint - SDIS Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
[]							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[]							
FILIERE SOCIALE (d)							
[]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)							
[]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[]							
FILIERE POLICE (j)							
[]							
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)							
[]							
EMPLOIS NON CITES (I) (5)							
[]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)							

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

OT ETAT DOTE ENCOUNTED AS STRONG (State)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et	C.
-------------------------	----

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 - 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 - 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la súppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2
(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	ĺ

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
[] -				
Détention d'une part du capital				
[] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt		-		
[] -				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du	produit figurant au compte de résultat de	l'organisme		
[] -				
Autres				
[] -				

⁽¹⁾ Siège de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
[]			
Autres organismes de regroupement	-		
[]			

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
[]					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT)

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES	C3.3
DANS UN BUDGET ANNEXE	

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de	Date de	N° SIRET	Nature de	TVA
		création	délibération		l'activité	(oui / non)
					(SPIC/SPA)	
[]						

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA	C3.4
TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de	Date de	Nature de
		création	délibération	l'activité
				(SPIC/SPA)
[]				

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES:
Pour :
Contre :
Abstentions :
Date de convocation :
Présenté par (1), A , le
,
Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session A , le
Les membres du conseil d'administration (2),

	•
[[···]	

Certifié exécutoire par $\,$ (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le $\,$, et de la publication le A $\,$, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'ajout des signataires est désormais facultatif.